



# POSITION COMMUNE SUR LES ACTIONS À MENER EN FAVEUR DE LA RECONSTITUTION DES FORÊTS SUITE AUX INCENDIES DANS LE MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE

24 NOVEMBRE 2022

## PRÉAMBULE

Les représentants de FIBOIS Landes de Gascogne et de la SEPANSO (Gironde, Landes et Lot et Garonne) qui travaillent ensemble depuis deux ans sur les questions de préservation de la biodiversité dans le cadre de la sylviculture de production du massif des Landes de Gascogne, ont souhaité se rapprocher pour partager une position commune sur la situation après les incendies de l'été 2022, et convenir des principales actions à mettre en œuvre pour protéger les forêts face aux risques accrus et les reconstituer après sinistre.

Plus de 30 000 ha de forêts et d'espaces naturels sensibles ont brûlé cette année, cela représente 3% des surfaces du massif forestier des Landes de Gascogne. Ce phénomène est inquiétant compte tenu du risque de récurrence des incendies et de leur propagation, favorisée notamment par le changement climatique.

Le reboisement à venir des vastes zones incendiées en 2022 va créer de grandes étendues de peuplements d'une même classe d'âge. Or en cas de plantations monospécifiques, la période la plus à risques pour le pin maritime est celle où les arbres ont entre 10 et 20 ans. En effet, à partir de 10 ans, les houppiers sont déjà proches les uns des autres et un feu d'herbes ou de broussailles peut facilement se communiquer aux branches basses et aux aiguilles de l'année précédente desséchées par les chaleurs estivales, puis gagner les cimes. En cas d'incendie, les pins âgés de moins de 20 ans sont à la fois très vulnérables au feu mais aussi peu ou pas valorisables.

Au-delà de cet âge, la canopée s'est éloignée du sol par élagage naturel ou artificiel, elle est donc moins vulnérable aux feux de sous-bois. Il conviendra donc d'apporter une attention toute particulière à la composition des peuplements pour que ceux-ci aient des chances de pouvoir franchir la période à risques sans être à nouveau victimes du feu.

Les incendies de forêts sont une problématique territoriale qui ne concerne pas seulement les aspects forestiers stricto-sensu, mais plus largement l'aménagement du territoire et la société en général. En ce sens les actions qui sont décrites ci-après ne concernent pas uniquement les forestiers, mais aussi l'ensemble des décideurs du territoire, publics et privés, chacun à leur échelle.

La dynamique démographique positive de la région est un facteur majeur à prendre en compte pour l'avenir dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les incendies. En effet, la très grande majorité des incendies dont la cause est connue (94%) est provoquée par des activités humaines et est d'origine accidentelle ou criminelle. Pour mémoire les feux classés en cause inconnue sont situés le plus souvent en zone périurbaine, en zone touristique estivale ou le long des grands axes de communication.

L'origine des feux est humaine, mais l'ampleur de ce qui s'est produit est l'effet du changement climatique (météo/température, aléas climatiques extrêmes...) et la forêt et les milieux naturels en sont les victimes.

La question de la lutte et des moyens qui lui sont affectés ne sont pas du domaine de compétences du groupe, et ne seront donc pas abordés dans ce document. Ces moyens doivent néanmoins être largement renforcés dans la région Sud-Ouest. Il est aussi essentiel de réactualiser le règlement interdépartemental de DFCI\* et de consolider le modèle de la DFCI du massif Landais. La DFCI fera des propositions en ce qui concerne la prévention des feux. (\**Défense des Forêts Contre l'Incendie*)

La sensibilisation du public au risque feux de forêts doit être largement renforcée au travers de moyens accrus pour faire respecter l'interdiction de pénétration en forêt dans les périodes sensibles et de communication sur tous les territoires.

Les actions qui sont apparues les plus stratégiques et pertinentes pour gérer l'augmentation des risques, préserver les différents types de forêts et les reconstituer après les incendies sont présentées sous quatre axes principaux :

1. Maintenir à l'hectare près les surfaces forestières incendiées ;
2. Améliorer la gestion du risque incendie à l'interface forêt-habitations et infrastructures ;
3. Protéger et restaurer les ripisylves et les zones humides ;
4. Reconstituer les forêts incendiées en utilisant les synergies entre pins maritimes et feuillus.

Pour aller plus loin en matière de protection, il sera important de pouvoir disposer dans le futur d'une meilleure disponibilité des retours d'expérience et des données sur les incendies.

## **LES OBJECTIFS PARTAGÉS**

### **1. Maintenir à l'hectare près les surfaces forestières incendiées**

Tous les types de forêts du Massif Landais ont un intérêt majeur dans le cadre de la lutte et de l'adaptation au changement climatique.

Les forêts de protection sont importantes, sur le littoral notamment, et les peuplements feuillus ou mélangés en bord de rivière ou en accompagnement des peuplements de pin maritime sont essentiels pour la résilience du territoire (biodiversité, état sanitaire, etc..). Les peuplements cultivés de pin maritime jouent un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique en fixant le carbone lors de leur croissance, et produisent des matériaux biosourcés renouvelables qui se substituent aux matériaux non renouvelables et plus énergivores. Ils hébergent aussi une biodiversité spécifique caractéristique des Landes.

Il est donc essentiel que ces incendies n'aient pas pour conséquence de favoriser les défrichements.

Réduire la surface forestière a un impact négatif aussi bien sur la biodiversité que sur le bilan carbone régional, y compris en cas de substitution de surfaces productrices de matériaux renouvelables fixant le carbone au profit de surfaces artificialisées de production d'énergie (photovoltaïque, éolien), ou de nouvelles infrastructures.

C'est pour toutes ces raisons que les membres de FIBOIS Landes de Gascogne et la SEPANSO (Gironde, Landes et Lot-et-Garonne) se prononcent contre les défrichements et l'artificialisation des forêts incendiées et pour une reconstitution totale des hectares sinistrés.

## **2. Améliorer la gestion du risque incendie à l'interface forêt / habitation / infrastructures**

Les forêts et les milieux naturels incendiés sont beaucoup plus longs à restaurer que les constructions humaines. Les activités et les infrastructures humaines sont en expansion constante dans les Landes de Gascogne. Il est important que cette expansion ne génère pas une augmentation du risque pour la forêt et les espaces naturels, et qu'elle s'accompagne de règles limitant les conséquences pour ces derniers. C'est le principal levier d'action pour maîtriser les risques aggravés par le changement climatique.

Les nouvelles installations aggravent aussi le risque feux de forêts en ce sens qu'elles entraînent un changement de priorité des enjeux défendus : la défense des installations devenant prioritaire par rapport aux parcelles forestières.

### Ensemble des habitats et infrastructures

La réglementation relative aux Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), prévoit que : « *L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé (ndlr : donc tout au long de l'année) s'applique, pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts, (...) :*

- *aux abords des constructions, chantiers et installations de toute nature, sur une profondeur de 50 mètres ;*
- *aux abords des voies privées donnant accès à ces constructions (...) de toute nature, sur une profondeur fixée par le préfet dans une limite maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie ;*
- *sur les terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un plan local d'urbanisme rendu public ou approuvé, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, dans les zones urbaines des communes non dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu, (...) ».*

Ces travaux de débroussaillage sont à la charge du propriétaire de la construction, ou de l'installation.

Cette réglementation ne fonctionnant pas en l'état, et n'étant pas appliquée, il est indispensable de la faire évoluer pour prendre en compte la réalité du terrain et s'assurer que l'obligation de débroussaillage soit respectée. Il est urgent que l'Etat se saisisse de cette problématique.

Par ailleurs les points suivants sont majeurs :

- Maintenir ouverts les accès et les points d'eau DFCI pour permettre une intervention des véhicules de secours ;
- Aux abords des constructions et habitations et sur une profondeur de 50 mètres, cette zone, si elle a été boisée ou est boisée postérieurement à la construction des habitations, ne devra pas contenir

plus de 40 résineux adultes par hectare afin qu'il n'y ait pas continuité au niveau des cimes. La présence de feuillus est recommandée (hors eucalyptus). Une fiche spécifique sur les feuillus dans le massif des Landes de Gascogne sera bientôt rédigée en complément ;

- Dans le cas des habitats anciens dispersés où la forêt s'est rapprochée des maisons, il est là aussi nécessaire d'adapter les boisements et de rappeler les exigences de débroussaillage aux propriétaires des habitations ;
- Certaines infrastructures sont incompatibles avec la forêt au regard de la lutte contre les incendies : centrales photovoltaïques, éoliennes, grandes infrastructures linéaires...

Il est nécessaire d'avoir une gestion spécifique de l'interface habitations-infrastructures et forêt dans les 2 situations suivantes :

#### Nouveaux habitats et infrastructures légaux dans la forêt :

- Responsabilisation des lotisseurs et constructeurs, c'est à dire obligation de prévoir des moyens de prévention (bande périmétrale de sécurité vis-à-vis des espaces forestiers, zone tampon incluse dans les surfaces urbanisables).

#### Habitats illégaux :

- Les pouvoirs publics doivent renforcer la lutte contre l'habitat illégal (cabanons, mobil-home...) facteur de risque pour la forêt ;
- Interdire la pose de compteur électrique (provisoire ou non) sur un chantier illégal.

### **3. Protéger et restaurer les ripisylves et les zones humides**

La forêt landaise comprend un réseau hydrographique important, y sont généralement associées des forêts qui les bordent (ripisylves) et de nombreuses zones humides comme les lagunes. Bien que réduites en surface, les ripisylves assurent des services écosystémiques importants pour la conservation de la biodiversité, la qualité de l'eau et le maintien des berges par les systèmes racinaires. Outre ces services écologiques, les ripisylves jouent un rôle essentiel en freinant la propagation des incendies (sol plus frais, présence d'eau...).

Ces espaces ont néanmoins été impactés par les incendies, ils doivent faire l'objet d'une attention spécifique. L'objectif est de favoriser la reconstitution des ripisylves pour qu'elles retrouvent un état aussi proche que possible de leur état originel (favoriser la régénération naturelle, accompagnée si nécessaire par des opérations d'enrichissement).

Nous recommandons de :

- Maintenir un réseau continu de feuillus le long des cours d'eau, et ne jamais transformer les ripisylves en plantations de résineux ;
- Reconstituer les boisements feuillus, là où la ripisylve avait été remplacée par des peuplements résineux ;
- Préserver les zones humides et lagunes des drainages excessifs, c'est-à-dire risquant de compromettre lesdites zones humides et lagunes ou les peuplements s'y trouvant.

#### 4. Reconstituer les forêts incendiées en utilisant les synergies entre pins maritimes et feuillus

Aucune forêt ne pourra résister aux feux de grande ampleur si des moyens ambitieux de prévention et de lutte ne sont pas mis en œuvre. Néanmoins le reboisement des parcelles détruites par les incendies doit rechercher une meilleure résilience aux incendies, au changement climatique et aux aléas qui l'accompagnent, en particulier les risques sanitaires.

Le pin maritime est l'essence la plus adaptée aux sols sableux acides, pauvres, secs en été et gorgés d'eau l'hiver. C'est une essence résistante à la sécheresse et à la chaleur, qui dans notre massif se situe au nord de son aire de répartition qui débute au Maroc. Il possède les capacités d'adaptation à l'élévation des températures inéluctable dans la perspective du changement climatique.

Le pin maritime est aussi l'essence la mieux adaptée à la production et la transformation de bois, dans les conditions actuelles et à venir du massif des Landes de Gascogne. Il restera l'essence prépondérante dans le repeuplement des terrains pauvres qui sont très majoritaires dans les zones incendiées.

Les feuillus occupent parfois une place non négligeable dans le massif des Landes de Gascogne, que ce soit en sous-étage dans certains peuplements, le long des cours d'eau ou en lisière de parcelles. De fortes disparités existent néanmoins selon les potentiels des zones et les tendances d'évolution sont contrastées. Il convient ainsi de poursuivre et d'encourager les pratiques de maintien de feuillus au sein des coupes rases de pin maritime et de systématiser la protection et la reconstitution des ripisylves dont certaines semblent encore remplacées par des peuplements résineux.

La présence de lisières et d'ilots feuillus en synergie au sein des peuplements de résineux a de nombreux intérêts, tant pour la biodiversité que pour la résilience face aux incendies, au vent et aux attaques parasitaires. Elle doit donc être favorisée à l'échelle des parcelles.

Pour les zones impactées par les incendies et qui vont faire l'objet de reboisements, il est recommandé :

- De préserver les lisières et ilots feuillus viables dans les peuplements de pins maritimes ;
- De compléter, si nécessaire, l'implantation de feuillus sur les parcelles par des plantations en peuplement d'accompagnement (en lisières, voire en mélange ou par ilots).

Il faut souligner que l'implantation de feuillus au sein du massif dans les terrains les plus pauvres est difficile, notamment en l'absence de couvert pendant les premières années, et peut faire l'objet d'échecs (30% de reprises vs 80% pour les résineux). A noter également, les échecs d'implantation de feuillus du fait de la pression des cervidés.

Des expérimentations sont en cours afin d'identifier les techniques les plus viables dans le contexte du massif (chêne liège, chêne pubescent, chêne tauzin, chêne vert, chêne sessile, arbousier, bouleau...), en capitalisant sur les espèces autochtones. Elles doivent être encouragées, et leurs résultats devront être pris en compte dans les stratégies à mettre en œuvre dans le futur en vérifiant leur résistance dans les années futures face au changement climatique.



**Bruno LAFON**  
Président FIBOIS LANDES DE GASCOGNE



**Philippe BARBEDIENNE**  
Président SEPANSO Gironde  
Vice-Président SEPANSO Aquitaine